



Remise en cause jugement mode de garde

Par sabine

Bonjour,

le pere de ma fille de 6 ans n'a qu'un droit de visite au gré des parties qui s'exerçait le dimanche, pas de droit d'hébergement ni versement de pension alimentaire. il y a 2 mois j'ai déménagé à 500 km.

j'aimerais savoir à quoi il peut prétendre s'il remet le jugement en cause en sachant que ma fille n'a jamais passé plus de 2h avec lui sans moi

merci